

QUESTIONS.

Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont indiquées par un astérisque.

LE MAJOR BARTLETT.

M. HUGHES (I.P.-E.) demande :

1. Le major Bartlett, de Charlottetown, est-il maintenant, ou a-t-il été employé par le Gouvernement ou le ministère de la Milice?
2. Dans l'affirmative, pendant combien de temps a-t-il été employé, quelle rémunération a-t-il reçue ou reçoit-il pour ses services?

L'hon. sir EDWARD KEMP (ministre de la Milice et de la Défense) :

1. Oui, en qualité d'officier ayant charge des approvisionnements, du transport et des casernes à Charlottetown.
2. Depuis le 1er janvier 1916. Il reçoit la solde attachée à son grade.

CAPITAINE KENNETH C. MACPHERSON.

M. PROULX demande :

1. Le capitaine Kenneth C. Macpherson forme-t-il partie du bureau de l'état-major à Ottawa?
2. Dans l'affirmative, quelles sont ses fonctions et la solde qu'il reçoit?
3. Antérieurement à la déclaration de la guerre, le capitaine Kenneth C. Macpherson ne dirigeait-il pas un bureau de courtier en immeubles à Ottawa ou ailleurs?
4. A-t-il accompli du service actif en France ou dans les Flandres?
5. Dans la négative, en quelle capacité et avec quel grade a-t-il traversé en Angleterre, et pour quelle raison est-il revenu?

L'hon. sir EDWARD KEMP (ministre de la Milice et de la Défense) :

1. Oui.
2. Il occupe les fonctions d'aide du payeur général adjoint. \$6.25 par jour.
3. Oui, à Ottawa.
4. Oui.
5. Répondu sous le n° 4.

QUESTION TRANSFORMEE EN ORDRE DE DEPOT DE DOCUMENTS.

M. KNOWLES demande :

1. Dans quelles villes du Canada le ministère des Postes se sert-il des tramways pour le transport des facteurs?
2. Combien de facteurs dans chaque ville ont-ils le privilège de se servir des tramways?
3. Quelle est la somme payée par le ministère pour chaque facteur dans les différentes villes, pour ce transport?
4. D'après quelle échelle est déterminée la somme payée par le ministère aux différentes compagnies de tramways?
5. A quelle date l'arrangement conclu avec les compagnies de tramways dans chaque ville cesse-t-il?

TARIF DU CHARBON SUR LE CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

M. McKENZIE: Je désirerais attirer l'attention du ministre des Chemins de fer et des Canaux au sujet d'une lettre que j'ai

[L'hon. M. Doherty.]

reçue du gérant de la Bras d'Or Coal Company, Limited, concernant le tarif de transport du charbon de Sydney à Montréal. La lettre est en date du 28 juillet 1917 et est ainsi conçue :

Cher monsieur McKenzie :

En réponse à la vôtre du 23 du courant, je désire vous informer que les prix de Sydney, Sydney-Nord, Sydney-Mines et de Petit-Bras-d'Or, ont été augmentés pour Lévis et la gare Carrier-Junction de \$2.35 à \$3.75 par tonne nette. Ce sont les endroits auxquels nous nous intéressons particulièrement, mais il y a eu une augmentation générale du tarif, proportionnellement à ceux de Sydney-Nord à tous les endroits à l'ouest de Mont-Joli. Aux Etats-Unis, sous la surveillance du gouvernement, les chemins de fer ont obtenu la permission d'augmenter leur tarif de 15 cents par tonne brute, et vous pourrez constater que le Gouvernement canadien a fait subir à son tarif une augmentation de \$1.40 la tonne nette.

Vous remerciant de l'intérêt que vous portez à la question, je demeure votre bien dévoué,

Geo. B. Burchell.

Les gens de cette partie du pays sont sérieusement inquiets à cause de cette forte augmentation des tarifs de transport. J'ai bon espoir que le ministre pourra revenir à l'ancien tarif.

L'hon. M. COCHRANE (ministre des Chemins de fer et des Canaux) : C'est un fait bien connu que l'ancien tarif sur le charbon était excessivement bas; on l'a ainsi fixé quand notre trafic se portait surtout vers l'est, ce qui nous permettait de ramener nos wagons chargés. Mais les conditions ne sont plus les mêmes; de fait, tous nos chargements vont maintenant vers l'ouest, et si nous devions faire un gros commerce de charbon, nous serions obligés de ramener nos wagons vides.

Le tarif que mon honorable ami a mentionné est inférieur à un demi-cent par tonne par mille, ce qui est un taux aussi bas qu'on puisse trouver aux Etats-Unis. Il y a 1,000 milles de Sydney à Montréal, et au taux d'un demi-cent par tonne, cela ferait monter le prix à un chiffre beaucoup plus élevé que celui mentionné par mon honorable ami. Nous n'avons augmenté le tarif pour la ville de Québec, et d'autres endroits de la province de Québec, que proportionnellement. Vu l'énorme augmentation que nous avons dû faire dans les salaires à payer à nos employés et le plus gros montant que nous payons aux exploitants de houillères, nous sommes certes justifiés d'augmenter le tarif.

NOUVELLE LOI DES PENSIONS.

M. MACDONALD: Quand le ministre des Finances se propose-t-il de s'occuper de la nouvelle loi des pensions? Déjà les députés